

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mai 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2023-060

**LICENCE SPORTIVE POUR
TOUS
ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS**

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 avril 2023.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi deux mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garcia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton 2^{ème} adjointe, M. Didier Amachalla par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Paméla Trécasse par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2023-060

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la délibération n° 2019-027 du 2 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu la délibération n° 2020-088 du 4 août 2020 approuvant la modification du cadre d'intervention du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la Ville d'apporter son concours financier aux sportifs et clubs sportifs dans leur cheminement vers la pratique encadrée couvrant les adhésions aux licences de compétition ;

Considérant l'examen de 195 dossiers individuels, remis par 9 associations sportives au titre de la saison 2022-2023, par la commission technique réunie le lundi 27 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 19 avril 2023 ;

M. Franck Jacques-Antoine, Mmes Catherine Gossard et Paméla Trécasse ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de la saison sportive 2022-2023, aux associations sportives et selon les modalités précisées au rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU MAIRE**



Olivier HOARAU

LICENCE SPORTIVE POUR TOUS ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives dans le cadre du programme d'aide « licence sportive pour tous ».

Il est rappelé que le conseil municipal a approuvé la création du dispositif d'aide à la « licence sportive pour tous » le 2 avril 2019 (n° 2019-027) et en a modifié son règlement d'attribution le 4 août 2020 (n° 2020-088).

Pour mémoire, les conseils municipaux d'octobre et novembre derniers avaient attribué, au titre de la saison 2022 – 2023, une subvention globale de 9 305 € pour 217 dossiers individuels relatifs à deux disciplines sportives.

Conformément au cadre d'intervention fixant les règles régissant les actions à engager au titre de ce dispositif, une commission technique a statué le lundi 27 mars 2023 sur l'éligibilité administrative de 195 dossiers individuels remis par 9 associations sportives au titre de la saison sportive 2022-2023, à savoir :

Nombre d'associations	Associations sportives	Discipline	Nombre de licenciés bénéficiaires	Montants de la subvention
1	Dalon Port Karaté Do	Karaté	6	255 €
2	USPG Tennis	Tennis	6	255 €
3	Dojo Portois	Judo	67	2 810 €
4	RC Portois	Rugby	2	85 €
5	Multi boxe RDG	Boxe Française	12	420 €
6	Les Archers Portois	Tir à l'arc	4	155 €
7	Le Port Handball	Handball	64	2 585 €
8	ASCR	Muay Thai	32	1 480 €
9	VBC Portois	Volley-ball	2	85 €
	TOTAL		195	8 130 €



Le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2023, aux associations sportives sus-désignées et selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessus ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.